

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 8 avril 2023	Date d'affichage : 21 avril 2023
Membres en exercice : 40	Membres présents : 16
Procurations : 1	Nombre de votes : 16
Pour : 16	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : Alessandrini Anthony - Angeli Paul - Angelini Colomba - Antonetti Jean Marie - Casanova André – Castellani Jean-Charles - Franceschi Jean-Claude - Giuganti Paul - Giuly Martin - Luciani Dominique - Marchetti Laurent - Maurizi Pancrace - Palmieri Michel - Pietri Filippi Ghislaine - Pistorosi Ramazotti Jeanne - Vannucci Bernard

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : Bussetta Jean-Yves (pouvoir à Alessandrini Anthony)

MEMBRES ABSENTS : Baldovini Antony – Bonifaci Jean-François – Bony Sarah - Calendini Isabelle - Chessa Pascal - Corona Jean - Dompitrini Pierre-François - Giacobetti Xavier - Gozzi Dominique - Grossi Christelle - Luiggi Laure - Mariani Marthe - Medori Séverin - Noirault Rossi Patricia - Orsucci Christian - Paolacci Jean Toussaint - Paoli Jean-François - Piras Marie Antoinette - Ricciardi Saez Célia - Rossi Pierre - Santelli Jean Baptiste - Taddei Laurence - Dominique Venturini

OBJET : Approbation du compte administratif 2022

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 7 avril 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Vice-Président, Anthony ALESSANDRINI, soumet au Conseil Communautaire le Compte Administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2022. Après le départ du président en exercice de la salle, les conseillers sont invités à approuver le Compte Administratif avec lequel notre Compte de Gestion se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

POUR COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / COMCOM ORIENTE					
	OPERATIONS EXERCICE 2022		RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE 2022	AFFECTATION AU BP 2023
	MANDATS	TITRES			
FONCT	2 453 665,85	2 740 197,28	286 531,43	373 827,68	→ 002
INV	1 105 953,41	338 073,46	-767 879,95	249 461,92	→ 001
				623 289,60	
			SOLDE RAR INV	-12 227,82	
				611 061,78	
	RESTES A REALISER 2022				
	DEPENSES INV	RECETTES INV	SOLDE RAR INV		
	117 811,38	105 583,56	-12 227,82		

Il est précisé que les reste à réaliser pour l'année 2022 figurent sur le compte administratif et non sur le compte de gestion.

Il est proposé au conseil d'approuver le présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2022,

Après avoir entendu en séance le rapport du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire décide :

D'approuver le Compte administratif pour l'exercice 2022

Nombre de votants : 17

Pour 16 Contre 0 Nuls 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,
Jean-Claude FRANCESCHI



Handwritten signatures in blue ink, including the signature of Jean-Claude Franceschi and several other council members.